



COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Ainsi, l'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique. Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents : (16)

M. Pascal **GORIAUX**, M. Gwendal **BÉDOUIN**, Mme Valérie **BERNABÉ**, M. Philippe **ESNAULT**,
M. Régis **GEORGET**, M. Patrice **GUÉRIN**, Mme Élisabeth **IZEL**, Mme Annette **JOSSO**,
Mme Marine **KECHID**, Mme Anaëlle **LE GROGNEC**, M. Ewen **LE NOAC'H**, M. Gilbert **LEPORT**,
Mme Karine **MONVOISIN**, M. Jean-Bernard **MOUSSET**, M. Laurent **RABINE**, M. Gilles **RIEFENSTAHL**.

Absents ayant donné un pouvoir : (5)

Mme Nathalie **LE FAUCHEUR** a donné pouvoir à M. Gwendal **BÉDOUIN**
M. Mickaël **MASSART** a donné pouvoir à M. Laurent **RABINE**
Mme Badia **MSSASSI-BEAUCHER** a donné pouvoir à Mme Anaëlle **LE GROGNEC**
Mme Estelle **TAILLEBOIS** a donné pouvoir à M. Ewen **LE NOAC'H**
Mme Catherine **TOUDIC-MOUSSARD** a donné pouvoir à Mme Élisabeth **IZEL**

Absents n'ayant pas donné de pouvoir : (6)

M. Hubert **GAUTRAIS**
Mme Anne **GERBEAU**
Mme Blandine **JOHRA**
M. Jean-Baptiste **LESAGE**
M. Jean-François **MACÉ**
Mme Nadège **SALMON**

Secrétaire de séance :

Mme Marine **KECHID**

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 33

M. le Maire : Il est 19 heures 33. Je vous propose d'ouvrir cette séance. Nous avons atteint le *quorum*. Avant de passer aux informations, j'invite le CODEVIA (Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné) à nous faire une présentation de qui il est, de ce qu'il fait et en quoi il peut nous intéresser. Il va nous intéresser.

Une présentation est projetée en séance.

M. Michel RENAULT : Bonjour à tous et toutes. Merci pour le micro, qui va faciliter les choses et préserver les voix. Anne est plus connue que moi, visiblement. Je suis Michel RENAULT, membre du Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné. Je suis de Melesse.

Mme Anne CACQUEVEL : Je suis Anne CACQUEVEL, de La Mézière. Aujourd'hui, nous vous proposons une présentation du Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné. Nous pourrions échanger avec vous par la suite pour savoir qui connaissait déjà le Conseil de développement.

M. Michel RENAULT : Je reviendrai peut-être tout à l'heure sur ce que sont les conseils de développement et leur origine.

Un Conseil de développement existait déjà en 2017 sur le Val d'Ille-Aubigné. Une nouvelle assemblée a été installée en 2021. C'était dans des conditions difficiles, puisque, même si nous l'avons quasiment oublié aujourd'hui, nous étions en plein COVID-19 et confinement. Les débuts avaient été délicats. Nous n'avions pas pu tenir de réelle plénière et nous rencontrer avant un moment. Il y a eu un lancement, mais les groupes de travail et le travail n'avaient pas pu se faire en présentiel.

Nous sommes 34 citoyens et citoyennes du Val d'Ille-Aubigné. Pour la plupart, nous sommes impliqués à des degrés divers dans la vie locale — ou au moins intéressés et concernés. L'idée des conseils de développement est de pouvoir participer aux débats publics sur les territoires, au sens large du terme, notamment concernant les politiques publiques, mais aussi au-delà.

Mme Anne CACQUEVEL : Il y a une représentativité du territoire. Vous voyez le trombinoscope du Conseil, avec certaines personnes manquantes. Il est idéalement censé représenter l'intégralité des communes.

M. Michel RENAULT : C'est à peu près. Quelques communes ne sont pas représentées, mais ce sont les aléas liés à la volonté de participer ou à la méconnaissance du Conseil de développement.

Une précédente variante du Conseil de développement avait été installée en 2017. Elle était issue d'un comité citoyen, à l'époque sur le sol du Val d'Ille. Cela s'était ensuite étendu et devenu un Conseil de développement avec le rassemblement du Val d'Ille avec Aubigné.

Sur les 34 membres, 11 en sont à leur deuxième mandat — c'est mon cas — et 23 sont de nouveaux membres. C'est le cas d'Anne. Nous sommes une assemblée paritaire, ce qui n'était pas tout à fait le cas dans l'ancienne version du Conseil de développement, même si des progrès avaient été faits dans la durée. Il y a désormais 18 femmes et 16 hommes. Il n'y a pas que des retraités. La démocratie participative est parfois biaisée par une surreprésentation d'une certaine catégorie sociale ou socioprofessionnelle. Il y a là un certain équilibre entre les personnes actives et les personnes retraitées — qui sont aussi actives. La représentation intergénérationnelle est, là aussi, relativement satisfaisante. Ce n'était pas non plus tout à fait le cas dans la première version du Conseil de développement. Avec cette nouvelle version de 2021, nous avons plus de jeunes entre 20 et 35 ans et un certain nombre de plus de 60 ans — dont je virerai bientôt dans la catégorie.

Il y a aussi la représentation territoriale. En parallèle, vous avez la part de chaque commune dans la population du Val d'Ille et le nombre de membres de ces communes dans le Conseil de développement. Je ne sais pas si on peut parler de représentativité au sens statistique du terme, mais il y a un lien entre la taille de la commune et le nombre de membres représentants. Il y a quelques communes pour lesquelles il y a relativement peu, voire pas du tout, de membres, comme c'est le cas à Andouillé-Neuville, Aubigné et Feins. Il n'y a plus de représentants. Il y en a eu à Feins dans l'ancien Conseil de développement. Il me semble qu'il y avait deux membres. Cela dépend de la volonté de participer.

Mme Anne CACQUEVEL : Pour La Mézière, nous sommes cinq représentants. Avec moi, il y a Bénédicte LECLERC, Mireille TRIMBUR, Hélène PERSON et Marylène LOISEL. Nous sommes cinq femmes pour la Commune.

M. Michel RENAULT : Nous avons travaillé sur une identité visuelle. Il faut que nous nous fassions connaître et repérer sur la Communauté de communes. Nous avons travaillé sur la communication, notamment sur un logo et sur la dénomination. Le nom que nous avons retenu, après discussions, débats, délibérations et adoption en plénière, est CODEVIA. Cela permet d'avoir un raccourci, même si l'acronyme signifie quelque chose. Nous avons travaillé avec une entreprise locale (en circuit court) pour l'identité visuelle : Coconut Graphics, de Montreuil-sur-Ille. Nous sommes en train de travailler sur un flyer de présentation qui sera diffusé, puisque l'objectif est de faire connaître à l'ensemble des citoyens, si possible du Val d'Ille-Aubigné, l'existence de ce conseil et la possibilité qu'ils ont d'y participer. Il faut donc avoir des interfaces de communication. Tout cela est toujours validé en plénière.

Les conseils de développement étaient initialement prévus dans la loi organique d'aménagement et de développement du territoire de 1999 (la loi Voynet) qu'avaient initié les pays, même s'il y avait des préfigurations dans les lois antécédentes. Les conseils de développement étaient associés aux pays. Depuis, il y a eu diverses évolutions législatives. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), en 2015, avait rendu obligatoires les conseils de développement pour les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de plus de 15 000 habitants, ce qui était le cas avec le rassemblement du Val d'Ille avec Aubigné, d'où l'installation de ce conseil de développement en 2017. La loi Engagement et proximité de 2019 a revu les critères. Les conseils de développement ne sont plus obligatoires pour les EPCI inférieurs à 50 000 habitants. Désormais, c'est un choix. Ce n'est plus obligatoire, mais les EPCI peuvent toujours décider l'installation d'un conseil de développement, ce qui a été le cas du Val d'Ille-Aubigné. Évidemment, nous en sommes très reconnaissants. Son maintien a été décidé par une délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2020.

Toutes proportions gardées, c'est un modèle de CESER (Conseil économique, social et environnemental régional). L'idée est d'associer les citoyens aux politiques publiques. C'est notamment pouvoir y apporter une « expertise » citoyenne et contribuer aux décisions publiques, sans engagement politique. C'est une instance politique au sens de la vie de la cité, mais pas au sens de la politique politicienne, évidemment. La mission du Conseil de développement est d'être un agitateur d'idées et de faire émerger un certain nombre de propositions autour des enjeux de développement humain, durable et du territoire.

Mme Anne CACQUEVEL : C'est un organe consultatif. Le Conseil communautaire nous consulte, mais en aucun cas nos décisions ne peuvent s'appliquer, si le Conseil communautaire ne le souhaite pas.

Comment menons-nous nos actions au sein du CODEVIA ? Nous nous réunissons pour discuter, nous rencontrer, nous informer, partager et débattre. Nous construisons collectivement des avis et des propositions sur demande du Conseil communautaire ou spontanément, si nous souhaitons partager des idées ou de nouvelles pistes de réflexion. Nous fonctionnons aussi comme cela.

Les membres ne sont pas désignés par délibération. Toute personne peut participer au Conseil de développement. C'est une démarche volontaire. Il faut juste que cette candidature soit entérinée par une délibération du Conseil communautaire. Toutes les candidatures sont les bienvenues. Nous sommes 34. C'est proportionnel à la taille du territoire et nous pouvons être jusqu'à 38 ou 40 participants. Nous étions 40 au tout début. Il y avait une petite marge. Nous devons assurer la parité pour pouvoir bénéficier de la subvention régionale. C'est l'une des conditions, donc nous essayons de la maintenir. Nous n'y sommes pas tout à fait, mais cela passe encore. Il faut aussi une représentativité des communes. Si nous voulons avoir une action efficace sur l'ensemble du territoire, il faut être représentatif, mais c'est difficile. Des territoires n'arrivent pas à mobiliser de bonnes volontés. Nous pouvons le comprendre, parce que nous savons que c'est difficile. Vous êtes bien placés pour le savoir. Nous sommes désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable deux fois. Nous pouvons suivre un mandat entier et être reconduits sur le mandat suivant, sachant que nous sommes « à cheval ». Nous avons modifié le fonctionnement pour ne pas suivre l'intégralité d'un mandat électoral et pour être décorrélés du temps politique et des élections sur le Conseil communautaire.

C'est un fonctionnement classique. Nous nous réunissons régulièrement en plénière. Nous échangeons beaucoup lors de très longues réunions. Nous avons aussi des temps de bureau collégial. Nous n'avons plus de présidence. Nous avons décidé d'être dans une instance collégiale. Il y en a actuellement sept. Nous nous organisons en groupes de travail et avons choisi des thématiques de travail. L'intérêt de cette

structure est que nous pouvons décider des thématiques sur lesquelles nous voulons travailler et faire des propositions au Conseil communautaire. Nous avons établi un règlement — nous l'avons récemment retravaillé entre nous. L'organisation du Conseil communautaire est libre, donc nous pouvons décider nous-mêmes, toutes proportions gardées, de notre organisation. C'est ce que nous avons fait par le biais de la charte. Nous bénéficions du soutien d'une animatrice de la Communauté de communes. Elle nous est mise à disposition à 50 % de son temps. Elle nous aide dans l'administration de notre vie au quotidien. Nous travaillons sur saisine du Conseil communautaire sur des thématiques bien précises. Le Conseil communautaire peut solliciter l'avis des citoyens par notre intermédiaire sur de nombreux sujets qui le concernent. Nous pouvons aussi travailler par autosaisine. Nous nous mobilisons nous-mêmes.

Nous travaillons beaucoup en réseau. Sur le territoire breton, il existe 23 conseils de développement. C'est un territoire très riche en conseils de développement. Sur le territoire français, il y en a environ 200. Beaucoup de territoires n'en sont pas du tout dotés, malgré les obligations dont parlait Michel tout à l'heure. C'est une richesse pour la démocratie participative. En Bretagne, l'expression citoyenne et la démocratie participative sont actives. Cela se voit par l'existence de ces 23 conseils.

Nous participons à de nombreuses instances locales. Nous sommes très sollicités. J'ai été surprise de voir à quel point le Conseil de développement est une instance sollicitée par de nombreuses structures : le pays de Rennes, Valcobreizh, etc.. Nous échangeons beaucoup avec le réseau régional.

Nous avons participé à la définition du plan local de prévention des déchets ménagers de Valcobreizh, à une réflexion sur l'ouverture des commerces le dimanche au pays de Rennes et à beaucoup d'instances qui décident de l'attribution des subventions au niveau départemental, régional et européen. Les conseils de développement sont sollicités pour donner leur avis.

Concernant les saisines, je vous donne quelques exemples de sujets sur lesquels la Communauté de communes nous sollicite. Nous travaillons actuellement sur le plan des Mobilités inclusives et solidaires sur la Communauté de communes, sur le bilan du PLH (Programme local de l'habitat), sur le futur schéma de la Petite enfance, sur le bilan du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), sur les équipements sportifs, etc.. Nous ne chômons pas.

Nous avons trois groupes de travail sur des axes que nous avons nous-mêmes définis sur des sujets qui nous importaient. Nous avons créé un groupe de travail dédié à la démocratie locale, un groupe de travail intitulé « Nourrir le territoire » et un groupe de travail dédié au territoire inclusif.

Le groupe « Démocratie locale » s'attache à établir un état des lieux de la démocratie locale sur le territoire pour essayer de voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pour essayer de trouver des pistes pour améliorer cette démocratie. C'est un vaste programme. Les discussions sont encore en cours.

Le groupe « Nourrir le territoire » rassemble des publics très variés. Il y a des agriculteurs, des personnes qui travaillent dans la restauration collective et des usagers *lambda* qui s'intéressent à la thématique de l'alimentation de qualité, de circuit court, etc.. C'est très riche. Nous avons récemment travaillé sur une thématique relative à la sécurité sociale alimentaire — pour ma part, c'est une découverte — avec l'intervention de Jacques CHARPENTIER, un Macérien. Il est venu nous présenter la sécurité sociale alimentaire comme l'une des solutions pour garantir une alimentation de qualité sur le territoire. Nous avons participé à un débat très intéressant, sollicité par le Conseil national de l'alimentation. C'était un débat autour de la précarité alimentaire sur le territoire : *Comment nourrir tout le monde avec une alimentation de qualité ?* C'était vraiment intéressant. Nous avons rassemblé une trentaine de personnes un samedi matin. Cela paraît peu, mais nous étions satisfaits.

Le dernier groupe, qui s'intitule « Territoire inclusif », travaille à établir une carte des tiers lieux sur le territoire. Il y en a 11 sur le territoire et le groupe les rencontre les uns après les autres pour établir cette cartographie.

Je crois que j'en ai fini. Notre volonté est de faire connaître davantage ce Conseil de développement, qui est vraiment une richesse. C'est pour cela que nous venons vous rencontrer. C'est pour que vous puissiez le faire connaître, à votre tour. Les supports de communication, que nous sommes en train de terminer, nous servons à cela. N'hésitez pas à en parler autour de vous, parce que c'est intéressant de renouveler et d'avoir des candidatures. Il y a assez fréquemment des départs et des arrivées. Nous avons différents supports de communication : le magazine communautaire et une page dédiée sur le site de la

Communauté de communes. Si vous souhaitez relayer les informations relatives au Conseil de développement sur les bulletins municipaux, il ne faut pas hésiter.
Nous avons terminé. Si vous avez des questions, n'hésitez pas !

M. Régis GEORGET : Est-ce que le groupe de travail sur l'alimentation travaille avec Terres de Sources ?

M. Michel RENAULT : Nous ne travaillons pas directement avec eux, mais cela a été évoqué.

Mme Anne CACQUEVEL : Il y a un vrai échange. Tout le monde fait part de sa connaissance du territoire et des acteurs du territoire. C'est très enrichissant, parce que nous découvrons des structures qui travaillent sur ces thématiques dans les groupes de travail.

M. Michel RENAULT : Nous avons eu l'occasion d'échanger sur le projet alimentaire territorial. Dans ce cadre, il y a des liens avec Terres de Sources, mais nous n'avons pas travaillé spécifiquement avec eux.

Mme Anne CACQUEVEL : Nous sommes encore en phase de réflexion. Pour le moment, à part l'organisation du débat sur l'alimentation, nous n'avons pas réalisé de choses très concrètes. C'est le temps de la réflexion.

M. le Maire : Tout à l'heure, tu as dit que vous aviez un travail dans le cadre du PCAET.

Mme Anne CACQUEVEL : Cela fait partie des saisines à venir. Nous rencontrons le président du Conseil communautaire environ tous les six mois et il nous annonce les saisines pour lesquelles nous serons mobilisés. C'est l'une des saisines annoncées pour 2023.

M. le Maire : D'accord. Des sujets peuvent devenir brûlants, comme le développement de l'éolien. L'avis du CODEVIA pourra peut-être être important pour éclairer les avis des conseillers communautaires. Un problème s'annonce rapidement : la précarité énergétique de nos concitoyens communautaires. Il faudra rapidement trouver des solutions pour produire de l'énergie.

Mme Anne CACQUEVEL : Nous nous exprimerons certainement à ce sujet dans le cadre de cette saisine. Je ne sais pas quelles seront les questions et la façon dont cela nous sera posé.

M. Michel RENAULT : Le précédent Conseil de développement avait déjà travaillé sur le PCAET, sur lequel nous avons déjà donné des avis. Il s'agit de la revoyure du PCAET, donc nous serons sûrement amenés à travailler sur cette question. Nous avons évoqué la sécurité sociale alimentaire. Ce n'est pas la même chose, mais il y a peut-être des parallèles à imaginer.

Mme Marine KECHID : Sur le sujet de la précarité énergétique, il y a déjà pas mal d'acteurs qui se sont saisis du sujet. Le SDE 35 (Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine) en a un axe de travail et porte des aides, comme le Chèque énergie. L'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) mène aussi une réflexion pour essayer de recenser tous les dispositifs qui existent et qui ne sont pas du tout coordonnés et pour aiguiller les gens en fonction du territoire. Il faut peut-être travailler avec l'ALEC.

Mme Anne CACQUEVEL : Nous n'avons pas de pouvoir d'action, à la différence des élus. Nous sommes source de proposition et de réflexion. Nous commençons à aller dans les conseils municipaux pour nous faire connaître, davantage recenser la parole des citoyens et être leur porte-parole. Nous représentons la population, mais nous aimerions être encore plus représentatifs. Pour cela, il faut que nous travaillions les moyens pour aller vers la population. Nous n'avons pas de pouvoir d'action réel.

Mme Marine KECHID : Il y a une commission d'échanges entre les citoyens et les instances sur la précarité énergétique, notamment EDF et consorts. Par exemple, cette année, il n'y aura pas de coupure

d'énergie par EDF sur le territoire. Ils vont baisser à 1 kVA. Il y aura de quoi allumer sa lumière et charger son téléphone. Cela fait partie des choses qui ont été négociées.

M. le Maire : Vous remettez des avis et réfléchissez à des sujets qui vous ont été donnés ou dont vous vous êtes autosaisis. Où et comment pouvons-nous avoir connaissance de l'ensemble de vos réflexions ?

M. Michel RENAULT : En principe, c'est sur le site mentionné. Vous y avez l'ensemble des documents de travail que nous avons pu rendre. Aussi, en principe, ces saisines communautaires doivent être discutées en Conseil communautaire et devraient revenir.

M. le Maire : Je ne parle pas de cela pour les élus communautaires, qui en sont informés, mais pour les élus municipaux, qui ne le sont pas.

Mme Anne CACQUEVEL : Sur le site, il y a un rapport d'activité annuel qui a été récemment réalisé. Émilie, l'animatrice qui travaille avec nous, doit le mettre à jour régulièrement.

M. Michel RENAULT : Nous avons donné un avis sur le projet de territoire, à l'installation du Conseil de développement en 2021. Il y était.

Mme Anne CACQUEVEL : Ce n'est pas très à jour. Nous ferons remonter cela.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie.

Mme Anne CACQUEVEL : Merci à vous.

M. le Maire : Je vous souhaite bon courage pour la suite.

Avant de commencer, j'ai reçu un mail à 19 heures 31 de la part des élus LME. Ils nous disent qu'ils ne participeront pas à la séance du Conseil municipal de ce soir, en réponse à ce qui a pu se passer ou se dire lors du précédent Conseil.

Je cite : « nous regrettons l'attitude méprisante de certains élus et le dédain lorsque nous posons des questions ou formulons nos propositions. À la fin du dernier Conseil municipal, Jean-François a exprimé son ressenti. Comme pour chacune de nos déclarations, la Majorité reste impassible. Comme seule réponse : un mail du Maire cherchant à diviser plutôt qu'à rassembler. La main tendue par Jean-François aura été vaine. » Ils marquent, par leur absence, leur désapprobation. C'est signé de l'ensemble.

Il y a une information concernant l'ordre du jour. Je vous proposerai un point sur table à la suite du point n° 2, présenté par Marine, sur le vœu proposé par le SDE 35. Ce point sur table portera sur le rapport du SDE, duquel nous devons prendre acte.

Pour la question suivante, vous aviez une décision modificative (DM) sur le budget du restaurant municipal. Cette DM ne portera finalement que sur la section de fonctionnement. La proposition qui avait été faite concernant la partie investissement n'a pas lieu d'être présentée. La dépense concernée ne concernait pas ce budget.

Concernant les ressources humaines, Monsieur Julien MAQUET, qui devait remplacer Angélique LEBERRE-RAVACHE durant son congé de maternité, a finalement décliné, pour raisons personnelles, l'offre qui lui avait été faite. Il nous a fallu recourir à un nouveau recrutement

dans l'urgence. Nous sommes passés, faute de candidats, par Manpower, qui nous a proposé deux profils correspondant au poste. Nous avons retenu la candidature de Nouria HOUMED. Elle a pu bénéficier d'une semaine de tuilage avec Angélique, avant son départ. Par ailleurs, pour le poste d'adjoint au directeur des services techniques, nous avons recruté Madame Cécile LECOMTE, qui est actuellement agente de maîtrise à la mairie de Dinan. Elle arrivera au tout début du mois de décembre 2022. Enfin, à la médiathèque, nous avons recruté Magali DOUËSSIN en remplacement d'Aurélie SALLOT.

Mme Marine KECHID : Le 4 octobre 2022, il y aura une matinée de partage à laquelle Yvon assistera. C'est un retour d'expérience sur les solutions mises en place par les communes pour faire des économies d'énergie, avec des exemples et la participation de tous ceux qui le souhaitent. C'est un mardi matin, donc je ne pourrai pas y participer. C'est du côté de Bréquigny. Je vous invite à y participer.

M. le Maire : C'est ouvert et on peut covoiturer.

M. Philippe ESNAULT : Concernant le SMICTOM (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères), le rapport d'activité 2021 a été édité. Il est disponible à l'accueil de la mairie, où vous pourrez le consulter. Il reprend l'ensemble des données chiffrées concernant les activités de Valcobreizh.

M. le Maire : Nous ne le passons pas en Conseil, parce que c'est une compétence communautaire.

M. Philippe ESNAULT : Par contre, chacun peut le consulter.

Le SMICTOM prévoit de développer l'offre de tri et de valorisation des recyclables. Il se propose de déployer des colonnes d'apport volontaires dédiées à la collecte des journaux dans les communes. La collecte des journaux par benne va donc s'arrêter et sera remplacée par la mise en place, toute l'année, de colonnes dédiées pour les journaux, comme celles existant pour les papiers en mélange. En général, elles sont situées à côté des autres des autres colonnes. Deux colonnes sont prévues pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Leur retour d'expérience, effectué il y a quelques mois sur six communes, a permis de démontrer une augmentation des tonnages et des taux de remplissage des colonnes, ainsi qu'une amélioration du prix. C'est un bénéfice, notamment pour les écoles.

Le SMICTOM prévoit également de mener des actions de prévention et de sensibilisation pour les déchets ménagers. Dans ce cadre, une participation financière sera proposée pour des visites de centre de tri pour les scolaires de CE2, CM1 et CM2. Le montant de la subvention sera de 50 % du montant des frais de transport, plafonné à 250 euros. Le SMICTOM prendra en charge 30 visites par an, au maximum. C'est intéressant pour les classes concernées.

Mme Élisabeth IZEL : Pour la troisième année, le service Culture reçoit Le Grand Soufflet. Nous recevons le groupe gréco-marseillais Deli Teli. Ce sera le samedi 15 octobre 2022 à 20 heures. C'est 5 euros pour les plus de 16 ans et gratuit pour les moins de 16 ans.

Mme Valérie BERNABÉ : La Semaine bleue a débuté samedi avec le repas des seniors, qui en a regroupé une centaine. Le repas s'est très bien déroulé, dans une bonne ambiance. Les seniors étaient satisfaits du repas qui leur a été proposé. Grâce au minibus, Laurent est allé chercher les seniors isolés, à leur demande. Il les ramenait quand ils le souhaitaient.

La Semaine bleue s'est poursuivie lundi avec une séance de cinéma avec le film *La maison de retraite*. Le projet de calligraphie et de graff entre les seniors et les jeunes du centre de loisirs a commencé pour trois séances. Le programme et l'agenda pour l'année sont disponibles à l'accueil. Nous avons à peu près huit animations pour seniors par mois.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Je vais parler de la Semaine de la mobilité. Je n'y étais pas présent. Les documents que je vais vous lire sont de Jean-François, que je remercie pour me les avoir transmis pour le Conseil. Je vais faire de la lecture, mais j'ai eu des échos, même si j'étais en vacances.

La Semaine de la mobilité était proposée la semaine dernière aux écoles, aux collèges, aux Macériennes et Macériens. Tous étaient encouragés à changer leurs habitudes de déplacement et à bouger autrement. Le programme que vous avez reçu vous a permis d'en voir le contenu. Je ne le développerai pas ici. Toute la semaine, beaucoup de familles ont participé en venant aux écoles à pied ou à vélo. Nous comptons presque 50 vélos par jour sur les parkings. Les directions n'ont pas encore transmis les participations.

Nous n'avons pas un bilan complet. Le système de circulation que nous avons mis en place n'a pas trop mal fonctionné. Nous avons aussi été aidés par la météo clémente pendant la semaine, ainsi que par les

deux agents de la municipalité que nous avons mis pour fluidifier et faire comprendre aux gens ce que nous attendions d'eux. Dans l'ensemble, cela s'est bien passé — peut-être mieux que certaines fois, où il y avait des accrochages, parfois sévères, entre les automobilistes et les acteurs.

Avec les collégiens, en moyenne, 150 vélos étaient dans les rues de La Mézière chaque jour. C'est considérable. La présence, à deux reprises, lors du marché a permis de rencontrer constamment du monde. C'est un bon point pour nous, élus, et pour l'association AIDUTILL (Association d'information et de défense des usagers des transports BreizhGo), très présente à ce moment-là. AIDUTILL a pu distribuer tous ses tickets de bus. Il y avait vraiment un engouement sur cela.

C'est intéressant, car la mobilité est un enjeu important de tous les jours. L'objectif, partout, est de baisser la part de la voiture individuelle. Ce sera difficile, si nous restons à 106 personnes transportées par 100 voitures, comme les comptages actuels l'indiquent. Un signe positif est qu'AIDUTILL a pu distribuer tous les allers-retours en car offerts cette année pour permettre de découvrir les cars vers Rennes et le métro.

Une réunion bilan est en cours de programmation. Nous pourrions demander un retour aux participants en diffusant un questionnaire. Nous en discuterons ensemble. Il y aura une réunion de la commission Mobilité pour faire un bilan plus précis de cette action.

Une autre action avait été menée. Je n'étais pas là non plus. C'était : « On court, on marche et on nettoie ». C'était le 17 septembre 2022. L'organisation était proposée par trois associations macériennes pour un projet plus ambitieux que ce qui se faisait habituellement, ces dernières années. Avant, je crois que c'est Nature et Loisirs qui mobilisait ses troupes pour le faire. Il y avait des citoyens et des membres d'autres associations sensibilisées par la cause environnementale. Le travail était conséquent. Anne CACQUEVEL, qui était là tout à l'heure, a été le moteur de cette action.

Pratiquer le ramassage de déchets est une démarche citoyenne. Y associer la marche ou la course sur plusieurs kilomètres permet aussi de faire du sport. La présence d'un nombre plus important d'adultes a permis le nettoyage sur six secteurs en extérieur de l'agglomération, sur les bords de route. Six secteurs intérieurs ont également été nettoyés. Le spectacle de danse contemporaine a soulevé le problème de nos océans, à bout de souffle des plastiques qu'ils reçoivent.

L'événement a attiré environ 80 personnes et 170 kilogrammes de déchets ont été ramassés et triés. C'est sans doute trop peu côté participation, mais c'est un bon début. C'est déjà beaucoup trop, côté déchet, mais ce sont autant de polluants qui ne traînent plus dans la nature (beaucoup de canettes, de mégots et de plastiques). C'est assez désolant.

Le gestionnaire Valcobreizh a suivi notre démarche et collecté le tri. Nous remercions la Municipalité pour son soutien financier et matériel. Il est le relais de l'information.

M. le Maire : Nous ferons un sujet sur les mégots dans le prochain *Macérien*. Le nombre de mégots qu'on peut ramasser est impressionnant.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Les mégots seront envoyés sur un centre de tri spécialisé. Il s'appelle MÉGO. Il faut les traiter différemment des autres déchets.

Mme Valérie BERNABÉ : Concernant la mobilité, l'association AIDUTILL organise également un déplacement pour apprendre aux seniors à prendre le bus jusqu'à Rennes. Ils font une visite du Parlement pour donner un but à la sortie.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Les mares ont été curées. Cela s'est bien passé. La météo a été clémentine. Les petits monticules qui ont été laissés serviront pour des refuges à insectes. Cela a été vu avec Julien LARCHER, d'Eaux et Vilaine, qui nous a aidés à faire cela. Des gens pensaient que ce n'était pas fini, mais elles sont finies et resteront comme cela. Il y avait un petit peu moins de vase que ce qu'il pensait. Elles n'ont jamais été très profondes.

M. le Maire : Elles peuvent difficilement être plus profondes, sous peine de ne plus retenir l'eau.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Attendons que la pluie continue à les remplir. Cela se fera naturellement. Le dernier point que je voulais resouligner concerne la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), le mercredi 12 octobre 2022 à 16 heures. Le rendez-vous est à la salle Cassiopée, si cela vous intéresse, pour une déambulation dans l'espace nature pour découvrir la faune et la flore de ce bel endroit macérien.

M. Régis GEORGET : Nous avons fêté la première année du marché le 14 septembre 2022 avec des chants marins de l'Équipage du Matelon de La Chapelle-des-Fougeretz. C'était assez sympa. Il y avait beaucoup de monde. Ce n'étaient pas forcément des consommateurs. Il y avait aussi un pot, donc cela attire peut-être aussi du monde.

La saison est bien répartie. Les commerçants et les clients étaient bien présents sur les deux derniers mercredis. C'était un petit peu moins le cas ce soir. Il manquait des commerçants qui ne m'ont pas prévenu et les gens étaient aussi moins présents. C'est peut-être à cause de la météo. En début de soirée, les commerçants disaient que c'était calme et, en fin de soirée, qu'ils avaient quand même fait du chiffre. Il faut faire attention, parce que ce n'est pas gagné. Je vous invite à y aller et à en parler autour de vous pour inciter les gens à y aller, si nous voulons que cela perdure. En ce moment, nous avons une vingtaine de commerçants, dont certains qui ne viennent qu'un mercredi sur deux pour laisser la place.

Nous avons pas mal d'animations. Du 14 septembre au 12 octobre 2022, les jeunes du Macériado vendent des tickets de tombola dans le cadre du voyage en Espagne, à Barcelone. Le 19 octobre 2022, le tirage au sort de la tombola aura lieu sur le marché. Je vous invite à acheter des tickets et à venir voir si vous avez gagné quelque chose. Il y a de beaux lots. Nous sommes bien placés pour le savoir, parce que nous les avons votés.

Le 21 septembre 2022, Agile Talon faisait de la publicité pour les Foulées macériennes. Les 14 et 21 septembre 2022, il y a eu un stand de la mobilité, dans le cadre de la Semaine de la mobilité. Il y avait notamment AIDUTILL. Ils étaient plusieurs à représenter ce stand.

Le 21 septembre 2022, il y a eu un stand de vannerie des anciens de la Maison Helena, encadré par Robert LEGENDRE. Il a été très apprécié des jeunes.

Mme Valérie BERNABÉ : Il va sans doute donner des cours, parce que les jeunes veulent continuer avec lui.

M. Régis GEORGET : L'idée serait de faire un rapprochement avec le centre de loisirs. Nous les avons mis en relation. On sentait vraiment que c'était sympa pour tout le monde. C'est une belle expérience.

Le 12 octobre 2022, il y aura un spectacle de Danses LM sur le parking de la Mairie, comme l'année dernière. Cela attire beaucoup de monde.

Mme Elisabeth IZEL : Est-ce en même temps que LPO ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : C'est un petit peu plus tard. Nous serons rentrés.

M. Régis GEORGET : Après LPO, venez faire un tour à la danse et nous irons ensuite sur le marché. Parlez-en autour de vous et allez-y pour essayer de rameuter des gens.

M. le Maire : Est-ce que d'autres personnes ont des choses à ajouter ?

Je vais maintenant désigner un secrétaire de séance. Qui est volontaire ? Marine. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Mme Marine KECHID est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

À l'interrogation de M. le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 31 août 2022

M. le Maire : Avez-vous des remarques ?

Si vous n'en avez pas, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 31 août 2022.

2. Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Rapporteur : Mme KECHID

Depuis plusieurs années, la commune de La Mézière comme de très nombreuses collectivités d'Ille et Vilaine s'est regroupée autour du SDE35 afin de mutualiser l'achat de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques jours en France :

- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 €/MWh pour 2023, contre 13 €/MWh il y a 2 ans ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 €/MWh pour 2023, contre 45 €/MWh il y a 2 ans ;

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

- le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;
- le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 €/MWh pour la Base, ramené à 274 €/MWh grâce au mécanisme de l'ARENH (*), contre 135 €/MWh en 2022

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x 2,4 pour le gaz et de x 2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du

prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations).

La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, en tant que membre du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine et à l'appui du vœu exprimé par le SDE35, la commune de La Mézière demande solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Mme Marine KECHID donne lecture du rapport.

Mme Marine KECHID : Les tarifs réglementés sont ceux qui bénéficient du bouclier tarifaire. Les offres de marché, ce sont ceux qui n'en bénéficient pas et qui vont être soumis à une augmentation des coûts de l'énergie bien plus importante. Les communes qui peuvent bénéficier d'un tarif réglementé sont celles de moins de dix salariés qui n'ont pas d'abonnement de plus de 36 kVA (pas de restaurant scolaire). Ce sont de toutes petites communes.

Mme Marine KECHID poursuit la lecture du rapport.

Mme Marine KECHID : Je peux apporter des précisions, si quelqu'un a des questions.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Y a-t-il une chance que l'État puisse abonder dans ce sens, par rapport au coût que cela représente ?

Mme Marine KECHID : La demande du SDE est de mettre un bouclier tarifaire spécifique aux collectivités. Il ne demande pas de pourcentage particulier, mais il ne demande pas non plus de revenir au tarif réglementé. Le retour au tarif réglementé, pour lequel ils ont annoncé qu'il n'y aurait pas plus de 4 % de hausse, aurait un coût gigantesque pour l'État. Ce qui est demandé, c'est de mettre en place un bouclier tarifaire dans la mesure du possible. Ils ont coupé la poire en deux par rapport à ce que demandait l'AMF (Association des maires de France), qui souhaite le retour au tarif réglementé. Cela a peu de chances d'aboutir.

M. le Maire : Est-ce que ce mouvement du SDE 35 est un mouvement qu'on connaît aussi sur les autres SDE ?

Mme Marine KECHID : Il me semble que oui. C'est porté par le collectif du SDE 22, au moins. De manière générale, David CLAUSSE a contacté de nombreux syndicats. Ils ont reçu un organisme les incitant à prendre un vœu en ce sens.

M. le Maire : Nous savons bien que le nombre va créer la pression.

Mme Marine KECHID : Tout à fait.

Si nous prenons aujourd'hui une délibération, elle sera transmise au SDE, car ils les regroupent. Il y a 333 communes au sein du SDE. Ils ont aussi proposé aux EPCI de prendre un vœu similaire. Le poids de toutes ces délibérations — ils envoient aussi la leur — sert à appuyer cela.

M. le Maire : Merci.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités territoriales ;

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point sur table : présentation du rapport du SDE

M. le Maire : Marine, nous allons pouvoir procéder à la présentation du rapport du SDE.

Mme Marine KECHID : Nous vous avons envoyé par mail le rapport d'activité complet. Je vais vous en faire une présentation succincte en quelques *slides*.

Une présentation est projetée en séance.

Mme Marine KECHID : Pour information, sur la page de garde, c'est la centrale photovoltaïque de Guignen, au sud de Rennes, avec plus de 11 000 panneaux. C'est l'une des premières centrales de production en Ile-et-Vilaine.

Le budget du SDE est de 36 millions d'euros de dépenses. Il est à l'équilibre, donc il y a 36 millions d'euros de recettes. L'essentiel des recettes est consacré à un investissement sur les réseaux électriques. C'est la mission numéro 2. L'essentiel des recettes provient de la perception des taxes, notamment la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité).

Ils ont poursuivi un effort constant pour rénover le parc d'éclairage public et faire de nombreuses actions en faveur de la mobilité durable et, de manière générale, du développement des énergies renouvelables, par l'intermédiaire de la SEM (société d'économie mixte) Énerg'IV.

La plus grosse recette est la taxe sur l'électricité (la TCFE). À La Mézière, nous avons choisi de percevoir 50 % de la TCFE afin de conserver notre compétence sur l'éclairage public. Nous faisons partie des communes en statut C. Deux cent dix communes ont choisi de déléguer leur compétence. C'est le choix de La Mézière, de conserver la gestion en interne et d'avoir une politique un peu plus rapide de renouvellement de l'éclairage public, par rapport à ce dont nous pourrions bénéficier avec le SDE.

La première partie présente les grands axes de travail, comme la réduction des consommations énergétiques. Ils travaillent sur les installations d'éclairage public, si on leur en délègue la compétence. Ils vont subventionner et remplacer les points lumineux des communes qui leur ont délégué la compétence d'éclairage public. Ils font des économies d'énergie. L'avantage d'adhérer au SDE, pour les toutes petites communes, est qu'elles bénéficient de l'action plus large des plus grosses communes. C'est une solidarité. Ils ont un programme de sensibilisation du jeune public avec des actions possibles auprès des écoles. Il ne faut pas que les instituteurs hésitent à solliciter le SDE, si cela fait partie de leur programme.

Enfin, ils subventionnent avec les programmes d'efficacité énergétique, donc tout ce qui est audit énergétique. Dès qu'on a un projet pour rénover un bâtiment existant, on peut leur soumettre notre projet et ils accompagnent, par le programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), les études et financent une partie des travaux. Ils accompagnent beaucoup sur la partie instrumentation des bâtiments.

La partie 2 concerne l'efficacité énergétique. Sur les 22 millions d'euros de cette mission, 20 millions sont consacrés au plan pluriannuel et à l'amélioration de l'effacement des réseaux. Ce sont des plans qu'ils déroulent sur le département. Les 2 millions d'euros restant servent à développer les mobilités durables, notamment des stations de bioGNV (biogaz pour les véhicules) et le développement des bornes de recharge électrique. Le SDE a choisi de s'inscrire dans le schéma de développement territorial des bornes, donc ils n'en mettront pas n'importe où. Un schéma est en cours de travail avec le Département. Sur les énergies renouvelables, le SDE assure le développement de la SEM Énerg'IV. C'est une structure qui permet de monter des projets, essentiellement photovoltaïques, mais aussi de biogaz, d'éolien, de GNV et de pôles multiénergies.

C'est un petit peu anecdotique, mais ils ont également des projets de solidarité. Ils participent aussi à la lutte contre la précarité énergétique, notamment en démocratisant les Chèques énergie. Nous avons voté un vœu. C'est l'une des missions principales du SDE : agir en groupement d'achat pour les collectivités pour essayer de faire bénéficier à celles qui adhèrent au groupement des meilleurs tarifs. Ils accompagnent aussi — Gilles le connaît bien — le PCRS (Plan de corps de rue simplifié). C'est la numérisation des réseaux.

Il y a eu la signature du nouveau contrat de concession, même s'il y a un important point de désaccord concernant le bilan financier. Ils ont renouvelé la concession avec EDF, sachant qu'il n'y a pas beaucoup de concurrence en face. Ils ont consigné ce litige, comme beaucoup de syndicats d'énergie en France, dans le cas où il y aurait un nouveau concurrent.

M. le Maire : Merci, Marine.

Avez-vous des questions ? Puisque vous n'en avez pas, nous en prenons acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du SDE 35.

3. Budget restaurant scolaire/Décision modificative n° 3

Rapporteur : Mme TOUDIC-MOUSSARD

Afin de couvrir certaines dépenses non prévues au budget 2022, notamment la prestation d'accompagnement destinée au plan de relance du restaurant municipal ainsi que des achats en investissement, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

DM 3 - budget restaurant

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES						RECETTES				
CHAP	ART	fonction		DESIGNATION	MONTANT	CHAP	ART	serv	DESIGNATION	MONTANT
011	6226	251		honoraires prestations intellectuelles	7 800,00 €	74	7478		subventions	6 500,00 €
	61558	251		autres biens mobiliers	-650,00 €					
	615221	251		entretiens et reparations batiments publics	-650,00 €					
				total	6 500,00 €				total	6 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES						RECETTES				
CHAP	ART	OPE	fonction	DESIGNATION	MONTANT	CHAP	ART	OPE	DESIGNATION	MONTANT
21	2135		251	installations générales, agencements	-4 700,00 €					
21	2188		251	autres immobilisations corporelles	4 700,00 €					
				total	0,00 €				total	0,00 €

M. le Maire donne une lecture succincte du rapport.

M. le Maire : Comme je vous l'ai dit, nous ne considérerons pas la section d'investissement qui vous était présentée dans le document.

Nous avons reçu une subvention à hauteur de 6 500 euros dans le cadre du Plan de relance. Elle doit servir à accompagner la mise en place d'un marché alimentaire au restaurant. Elle est calculée sur le montant hors taxes de la prestation. Il revient donc à la Commune d'assurer le paiement de la TVA, soit 1 300 euros.

Il vous est proposé de prendre ces 1 300 euros sur l'article 61558 « autres biens mobiliers », pour 650 euros, et sur l'article 615221 « entretiens et réparations de bâtiments publics », également pour 650 euros. Cela nous permet d'équilibrer ce budget à 6 500 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jean-Bernard MOUSSET : Je ne comprends pas ce que sont les dépenses négatives.

M. le Maire : Dans les dépenses, nous avons prévu des sommes. Ce sont des dépenses que nous ne ferons pas, donc elles sont négatives dans la colonne des dépenses.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales les articles L.2331-1 et D.2311 — 4 à 7 et L.2311.1 alinéa 1, L.2312.1 et 2 et L.2312.2 ;

- Vu le chapitre 3 du titre 3 — Tome II de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu le Budget Primitif 2022 (M14) ;
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications pour faire face aux opérations comptables liées à l'activité de la collectivité ;

APPROUVE la décision Modificative du Budget restaurant n° 3 — Exercice 2022, qui ne modifie pas l'enveloppe budgétaire, comme précisé ci-dessus ;

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4. Prise en charge de prestations relatives au RASED antenne de La Mézière

Rapporteur : Mme TOUDIC-MOUSSARD

La commune de la Mézière accueille une enseignante spécialisée qui intervient pour les élèves du territoire dans le cadre du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) depuis la rentrée de septembre 2022.

L'éducation nationale qui met en place ce service fait la demande aux communes concernées d'une participation quant à l'achat du matériel pédagogique et technique

L'installation de ce poste est équivalente à une création de classe, la Commune de La Mézière met à disposition une classe et mobilier nécessaires pour l'accueil des enfants.

L'éducation nationale a obtenu l'accord de principe des 8 communes pour leurs participations respectives à l'acquisition de matériels.

Pour la rentrée 2022, de septembre à décembre 2022, avec un budget de 2085.00 €, la répartition serait la suivante :

Communes concernées	Subventions demandées
Guipel	136.00 €
La Chapelle-des-Fougeretz	309.00 €
La Mézière	368.00 €
Melesse	459.00 €
Montreuil-le-Gast	182.00 €
Saint-Germain-sur-Ille	123.00 €
Saint-Médard-sur-Ille	122.00 €
Saint-Grégoire	386.00 €
Total	2085.00 €

Il est donc proposé que la commune de la Mézière fasse l'avance de l'achat du matériel nécessaire et que les autres communes soient appelées à rembourser La Mézière à la hauteur de leur nombre d'élèves respectifs comme prévu au tableau ci-dessus.

M. le Maire donne lecture du rapport.

M. le Maire : Il est proposé que la Commune de La Mézière fasse l'avance de l'achat de matériel nécessaire et que les autres communes soient ensuite appelées à rembourser La Mézière à hauteur de

leur nombre d'élèves respectif et des montants indiqués, comme cela est prévu dans le tableau ci-dessus. C'est ce que nous avons déjà fait pour la psychologue scolaire.
Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

APPROUVE la prise en charge du matériel de l'enseignante du RASED intervenant sur son territoire et le partage de ces frais avec les autres communes du secteur ;
CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Rapporteur : Mme TOUDIC-MOUSSARD

Le Conseil Municipal, décide, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Aussi, pour la préparation de ce passage pour l'exercice 2023, il en découle les impératifs suivants :

- la révision des méthodes d'amortissements comptables ;
- l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget.

M. le Maire : Nous en avons déjà parlé au dernier Conseil, si vous vous en souvenez.

M. le Maire donne lecture du rapport.

M. le Maire : Je vous rappelle que l'obligation nous aurait été faite de toute façon à partir du 1^{er} janvier 2024. Cela va nous permettre de bénéficier de plus de disponibilité de la Trésorerie en cas de soucis ou de questions.

M. le Maire poursuit la lecture du rapport.

M. le Maire : Ce règlement budgétaire et financier doit être adopté dans les six mois. Je vous propose que nous le fassions au mois de mars 2023, au moment du vote du budget.
Y a-t-il des questions ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : Est-ce que le budget change beaucoup pour les services ?

M. le Maire : Cela va essentiellement changer pour l'investissement, puisque nous amortirons nos achats dès l'achat, alors que précédemment nous commencions à amortir au 1^{er} janvier de l'année suivante.

M. Laurent VEILLON : Dans le règlement, des choses pourront être utiles sur la capacité donnée de basculer sur certaines lignes. Vous aurez 7 % maximum de bascule de ligne à ligne, ce qui évitera sans doute certaines DM pour de petits montants.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;
- Vu l'avis favorable du comptable ;

APPROUVE le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 pour l'exercice 2023 ;

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6. Redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour GRDF

Rapporteur : Mme TOUDIC-MOUSSARD

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire gaz est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

La redevance prend en compte deux éléments :

- la longueur des canalisations qui composent le réseau gaz naturel situé sous le domaine public communal.
- l'occupation provisoire du domaine public du fait des chantiers de travaux sur les ouvrages exploités par GRDF.

Le Montant de la redevance est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal dont le détail du calcul est annexé à la présente délibération.

Pour l'année 2022, cette redevance se monte au total à 1 122 €.

Par ailleurs la RODP de l'année 2017 n'avait pas été versée à la commune. Elle fait donc l'objet d'un rappel en 2022.

Pour l'année 2017, cette redevance se montait au total à 1 095 €.

M. le Maire donne lecture du rapport.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Élisabeth IZEL : C'est bizarre. Pourquoi l'année 2017 a-t-elle été oubliée ?

M. le Maire : Elle a été oubliée. *Rires.* Je ne peux pas l'expliquer.

Mme Élisabeth IZEL : Pouvons-nous encore la réclamer cinq ans après ?

M. le Maire : Oui. Lors d'une discussion avec la correspondante de GRDF, elle m'a dit que cela avait été oublié et que cela serait rectifié. Ce n'est pas grave. C'est de l'argent en plus.

Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le montant de la redevance d'occupation du domaine public — gaz pour l'année 2022 comme indiqué ci-dessus, ainsi que le rappel pour l'année 2017 ;

Article 2 : CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7. Subvention complémentaire à l'ACCA chasse

Rapporteur : M. MASSART

M Massart rappelle que l'ACCA Chasse a reçu une subvention de 82 € pour l'année 2022, qui a été établie par une délibération du conseil municipal du 30 mars 2022.

L'association pouvait cependant prétendre à une subvention de 252 € comme les années précédentes au regard de son positionnement communautaire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'apporter un complément de 170 € à la subvention votée le 30 mars afin d'atteindre les 252 € de subvention annuelle.

M. le Maire donne une lecture succincte du rapport.

M. le Maire : L'ACCA (Association communale de chasse agréée) a une mission de service public. Elle intervient quand on l'appelle, notamment pour des problèmes d'invasion de ragondins ou d'animaux sauvages, comme des sangliers. Cela justifiait son positionnement communautaire.

M. le Maire poursuit la lecture du rapport.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Élisabeth IZEL : Est-ce que cela veut dire que c'est acquis pour tous les ans ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : Une subvention n'est jamais acquise. L'OMCS (Office municipal de coordination des sports) le propose. Il y a peut-être eu un oubli de notre part pour signaler ce changement. Ils peuvent aussi rebasculer. Nous ne le savons pas.

M. le Maire : S'il n'y a plus de service, c'est 82 euros.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de Madame Marine KECHID),

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le vote du Budget Primitif Communal (M14) 2022 ;

Article 1 : APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 170 € à l'Association ACCA chasse ;

Article 2 : PRÉCISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal (M14) de 2022.

8. Cession de parcelles à l'OGEC Saint Martin

Rapporteur : M. LEPORT

L'OGEC Saint — Martin a pour projet de réaliser une extension des locaux de l'école primaire privée.

Cependant, le site, situé derrière l'église, en son état actuel ne permet pas de répondre à ce besoin sans remettre en cause des aménagements existants et nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Aussi, une réflexion a été menée avec la commune afin d'étendre le foncier de l'OGEC Saint — Martin. La solution la plus adaptée consiste en la cession d'une bande de terrain de 205 m² située au sud de la ferme « Biet » et de l'école élémentaire publique Pierre Jacez Hélias, qui permettra de redonner au site une forme facilitant son projet d'extension.



Parallèlement, cette cession sera sans impact sur le projet communal « Cœur de Macéria ».

Il est précisé que ces parcelles, obtenues après division des parcelles cadastrées AB195 et AB196 appartiennent au domaine privé communal s'agissant de parcelles issues d'une réserve foncière.

La valeur retenue pour cette cession, conformément à l'avis de France Domaine du 26/11/2021 est de 7450 €.

M. Gilbert LEPORT donne lecture du rapport.

M. le Maire : Merci, Gilbert. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'accord de l'OGEC Saint-Martin concernant les modalités de cession ;
- Vu l'estimation du bien réalisé par le service des Domaines en date du 26 novembre 2021 ;

Article 1 : APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AH 217 et AH 215 au prix de 7450 euros à l'OGEC Saint-Martin étant précisé que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur ;

Article 2 : DÉSIGNE l'étude de Maître Legrain, notaire à Tinténiac, pour la rédaction de l'acte authentique ;

Article 3 : CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

9. Demande d'un fonds de concours à la CCVIA pour la salle Antarès

Rapporteur : M. le Maire

M Le Maire rappelle la délibération prise le 16 juillet 2020 attribuant les marchés de travaux pour la construction d'une salle dédiée aux arts martiaux.

Cette délibération indiquait que lors du second semestre 2018, les associations Naga Team, Judo et danses de La Mézière ont fait remonter à la municipalité différentes difficultés de fonctionnement. Ces associations ont donc exprimé le souhait de pouvoir disposer d'un nouveau bâtiment qui leur permettrait de ne pas avoir à démonter leurs infrastructures, à annuler leurs cours et de disposer d'un espace de rangement spécifique.

Dans le souhait d'une démarche participative, un groupe de travail (composé d'élus et des comités de la vie associative et patrimoine bâti, les présidents de l'association Judo et Boxe Thaï ainsi que le président de l'OMCS) a été créé pour définir les besoins de ces différentes associations et établir le programme de cet équipement,

M. Didier LE BORGNE, architecte, a été désigné maître d'œuvre pour la construction de cette salle d'arts martiaux. Les marchés ont été attribués en juillet 2020 et les travaux ont été menés et achevés pour la réalisation de cette salle désormais dénommée salle Antarès.

Elle a été mise à disposition des associations pour leurs activités sportives et du collège Germaine TILLON, dans le cadre d'activités scolaires, en octobre 2021.

Afin de participer au financement de cette salle, à la demande de la municipalité, la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA) a été sollicitée et a approuvé une participation financière pour la réalisation d'un équipement sportif d'intérêt communautaire.

L'inscription d'une participation à hauteur de 450 000 € pour la construction d'une salle d'arts martiaux a donc été réalisée dans le cadre d'un fonds de concours. Le montant de ce fonds de concours représente une participation maximale de la CCVIA.

Il est par ailleurs rappelé que le montant d'un fonds de concours de ce type ne peut excéder le montant de la participation de la commune HT. Ainsi, pour bénéficier du montant maximum de participation de la CCVIA, le coût résiduel pour la commune doit donc être au minimum de 450 000 €. (Le coût résiduel tient compte des subventions obtenues d'autres partenaires ; institutionnels ou pas).

De plus la commune a obtenu de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 80 000 €.

Les travaux étant désormais achevés, l'ensemble des factures ayant été payées et la subvention DETR versée, il appartient donc à la commune de demander officiellement le versement d'un fonds de concours à la CCVIA sur la base du plan de financement définitif joint en annexe à la présente délibération.

M. le Maire donne lecture du rapport.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Normalement, nous toucherons bien 450 000 euros.

M. Gilbert LEPORT : L'aurons-nous pour l'année 2022 ?

M. le Maire : C'est pour cela qu'il faut absolument passer cette délibération ce soir. Ensuite, la CCVIA (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné) doit passer une délibération pour pouvoir procéder au paiement.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 ;*
- *Vu les Statuts de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné ;*
- *Considérant que la commune de La Mézière a conduit la construction de la salle Antarès, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCVIA ;*
- *Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;*
- *Où l'exposé du Maire ;*

Article 1 : DÉCIDE de demander un fonds de concours à la CCVIA en vue de participer au financement de la salle Antarès, à hauteur de 450 000 € ;

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à mener toutes démarches et signer tout acte afférant à cette demande et à l'exécution de cette délibération.

10. Désignation d'un représentant santé

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du fait que la compétence en matière de santé publique est très majoritairement à la charge de l'Etat mais que cette problématique touche largement le secteur local et a de nombreux impacts sur le territoire communal.

Il fait état des travaux menés dans le cadre du contrat local de santé [CLS] qui est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, souvent édictées dans un programme régional de santé au plus près des populations.

Dans le cadre de réflexions menées avec l'AMF35, il apparaît nécessaire qu'une collectivité territoriale se pense comme un acteur majeur en santé publique, malgré sa quasi absence de compétences et qu'elle prenne conscience qu'elle dispose de nombreux atouts et de leviers puissants pour travailler sur les déterminants de la santé et l'offre de soins

Il est ainsi proposé de nommer un conseiller municipal délégué à la santé sous la houlette du Maire pour fédérer les collectivités qui ont un rôle à jouer.

M. le Maire donne une lecture succincte du rapport.

M. le Maire : Les communes sont invitées, dans le cadre des enjeux de la politique de santé à l'échelle des collectivités territoriales, à rejoindre une commission qui travaillera sur les problématiques qu'elles pourraient connaître à l'échelle de leur territoire en matière de santé, cela dans l'objectif de les faire remonter jusqu'aux conseils territoriaux de santé dans lesquels siège l'AMF au titre de représentant des collectivités territoriales.

Ces conseils territoriaux de santé s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé. Ils constituent une véritable instance de débat, de concertation et de réflexion partagée au service des acteurs du système de santé et des usagers, à partir de l'identification des spécificités territoriales.

Ces conseils territoriaux de santé sont composés de collèges représentant tout ou parties prenantes des politiques de santé, à savoir les professionnels de santé au sens large : l'État, les collectivités territoriales, les usagers, les organismes de sécurité sociale et les parlementaires.

Ses missions sont : participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé en s'appuyant notamment sur les projets des équipes de soins primaires des communautés professionnelles territoriales de santé ; participer à la réalisation du diagnostic en santé mentale ; contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme régional de santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation du parcours de santé ; informer ses membres des créations de dispositifs d'appui à la coordination, ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé qui contribuent à leur suivi en lien avec l'Union régionale et professionnelle de santé ; et adresser au Directeur général de l'ARS (Agence régionale de santé) des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation du parcours de santé.

Pour cela, je vous propose la candidature de Madame Valérie BERNABÉ pour représenter la Commune. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix. Dans la mesure où nous désignons un candidat, êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le vote à main levée est décidé par le Conseil municipal.

M. le Maire : Je propose la candidature de Madame Valérie BERNABÉ comme déléguée à la santé. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : DÉSIGNE un conseiller municipal délégué à la santé en la personne de Madame Valérie BERNABÉ ;

Article 2 : CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

11. Questions diverses

M. Philippe ESNAULT : Les chambres de tirage de télécom, comme celle qui est devant le marché, appartiennent-elles à la Mairie ? J'imagine que ces infrastructures appartiennent à la Mairie.

Mme Marine KECHID : Non, les infrastructures appartiennent au concessionnaire. Sur le domaine public, ils payent justement une redevance des concessions.

Madame Valérie BERNABÉ : Étant donné l'augmentation du nombre de seniors sur la commune, nous allons encore faire faire appel aux bonnes volontés pour distribuer les colis de Noël. Des personnes sont-elles volontaires pour nous accompagner dans cette démarche ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : Je le veux bien.

M. Régis GEROGET : Quand est-ce ?

Madame Valérie BERNABÉ : C'est quand tu veux. C'est avant Noël.

M. Régis GEROGET : Est-ce juste avant Noël ou début décembre ?

M. le Maire : Ce n'est pas le soir du 24 décembre. Cela commence fin novembre ou début décembre.

M. Régis GEROGET : Je serai peut-être disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 heures 05.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Marine KECHID

M. Pascal GORIAUX



